

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
**DU 6 OCTOBRE 2011 A 18 HEURES 30**

**Membres présents :**

Mmes CHARLOT, BLIGNY, BREDILLET E, BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN MATHEY, BRIE, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT (BARBE), BEAULAT, HUGUENOT (GAGNARD), PICHON, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK (GERMAIN), BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, BEURET, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, CHETTA, SACCOMANI, BAUDRON, RUINET, MAILLOTTE, EMAROT, SAUVAIN H., PAUTET, VERDREAU, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, DUBOIS, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

**Représentés :**

Mr PITOIS représenté par Mr PICHON – Mme GOTTE représentée par Mme BREDILLET,  
Mr BERCCQ représenté par Mr IMARD – Mr BRUN représenté par Mr GUIBLAIN,  
Mr BLANCHARD représenté par Mr KOSCIELINSKI – Mr PETAZZI représenté par Mr MUGNERET,  
Mme DUPUIS représentée par Mr CHETTA – Mr VUILLEMIN représenté par Mr RUINET,  
Mr BELIN représenté par Mme POIVRE - Mr JOLIET représenté Mr AUBERTIN,  
Mr PERRICAUDET représenté par Mr DUBOIS.

**Absents/excusés :**

Mmes BONNET, MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHAIX, ANDREOLETTI, GRANDIOWSKY, Mrs BON, DUMONT, MONANGE, DELEPAU, FEVRE, MINIAU, FREI, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, AIMEUR, RENAUDOT, DANCOURT, TABEL, LUSTREMANT, BIZE, COLSON, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, GUERBER, LAURIOT, BRUNO.

**Secrétaire de séance :**

Mr Gérard TREMOULET

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Gérard TREMOULET est élu secrétaire de séance.

**AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2011.

Deux remarques sont formulées :

Pages 2 /6 et 3/6 REHABILITATION DES DECHARGES – Concernant les communes d'Aiserey et Brazey en Plaine

- ❶ 1<sup>er</sup> alinéa : ces 2 communes ont contesté les coûts de la phase 1 (et non pas la phase 2)
- ❷ supprimer dans le vote du conseil communautaire l'adjectif « forte » dans forte majorité

Ces remarques étant prises en compte, le projet de compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2010**

Comme chaque année, le Président présente le rapport d'activités de l'exercice précédent.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2010**

*L'article 40 de la loi du 12 Juillet 1999 fait obligation aux Présidents des EPCI d'adresser aux Maires des communes membres un rapport d'activité accompagné du compte administratif de l'année N-1. Chaque Maire doit le présenter à son tour à son Conseil Municipal.*

*La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été créée par arrêté préfectoral le 25 décembre 2005 entre 26 communes.*

<i>Communes</i>	<i>Habitants</i>
<i>Aiserey</i>	<i>1 325</i>
<i>Brazey en Plaine</i>	<i>2 595</i>
<i>Beire le Fort</i>	<i>284</i>
<i>Bessey les Citeaux</i>	<i>649</i>
<i>Cessey sur Tille</i>	<i>534</i>
<i>Chambeire</i>	<i>257</i>
<i>Collonges les Premières</i>	<i>810</i>
<i>Echigey</i>	<i>283</i>
<i>Fauverney</i>	<i>713</i>
<i>Genlis</i>	<i>5 532</i>
<i>Izeure</i>	<i>774</i>
<i>Izier</i>	<i>677</i>
<i>Labergement Foigny</i>	<i>434</i>
<i>Longchamp</i>	<i>1 268</i>
<i>Longeault</i>	<i>612</i>
<i>Longecourt en Plaine</i>	<i>1 272</i>
<i>Marliens</i>	<i>473</i>
<i>Pluvault</i>	<i>538</i>
<i>Pluvet</i>	<i>400</i>
<i>Premières</i>	<i>93</i>
<i>Rouvres en Plaine</i>	<i>1 034</i>
<i>Tart l'Abbaye</i>	<i>240</i>
<i>Tart le Bas</i>	<i>221</i>
<i>Tart le Haut</i>	<i>1 382</i>
<i>Thorey en Plaine</i>	<i>996</i>
<i>Varanges</i>	<i>812</i>
<i>Population Totale :</i>	<i>24 208</i>

*Elle a exercé les compétences définies dans les statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elles sont demeurées inchangées depuis la création de l'EPCI.*

**GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les élus

*Le Conseil Communautaire est composé de 99 délégués qui ont élu le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau.*

*8 Vice-Présidents qui président chacun une commission.*

*Le bureau est composé de 26 membres.*

*Chaque Conseil Communautaire, en général, est précédé d'une réunion des commissions, d'une réunion des Vice-Présidents et du bureau.*

*Le travail de réflexion et de proposition est élaboré dans les 8 commissions.*

*Le bureau étudie les propositions des commissions ou du Président, les accepte, les refuse ou les modifie avant qu'elles soient présentées au Conseil Communautaire qui décide.*

*En 2010, le Conseil Communautaire s'est réuni 10 fois les 5 février, 18 février, 31 mars, 9 avril, 16 juin, 7 juillet, 17 Août, 14 septembre, 19 octobre et 22 décembre.*

## **LES PERSONNELS**

*Au cours de l'année 2010 les effectifs du secrétariat ont peu évolué.*

*Il compte 7 employés :*

- une rédactrice chargée du suivi des différents dossiers et des marchés publics,*
- une rédactrice chargée des ressources humaines, de la gestion et du suivi des carrières des agents du SMICTOM et de la Communauté de Communes,*
- une rédactrice chargée du funérarium et du suivi des textes de loi,*
- une adjointe administrative chargée de la comptabilité,*
- une adjointe administrative chargée de la facturation du périscolaire,*
- un animateur territorial (catégorie B) chargé de la direction du service enfance-jeunesse,*
- une adjointe administrative chargée du secrétariat et de l'accueil.*

## **LES COMPETENCES**

### **1) Commission enfance-jeunesse**

*Elle gère l'animation périscolaire et les Relais Petite Enfance.*

### **Le périscolaire**

*Les 16 centres périscolaires répartis sur l'espace communautaire reçoivent en moyenne :*

- le matin                      environ 350 enfants*
- le midi                        environ 950 rationnaires*
- le soir                         environ 380 enfants*

*L'encadrement est composé de :*

- 11 directrices*
- 57 animatrices dont 56 titulaires et une stagiaire*
- 16 contractuelles*
- 2 éducateurs APS*
- 1 agent social*
- 2 adjoints administratifs*
- 18 adjoints techniques titulaires et 2 contractuelles*

*Cette activité périscolaire connaît un succès soutenu et nécessite une attention constante pour répondre aux exigences de l'encadrement qui ne doit ni être pléthorique, ni insuffisant (29,56 équivalents temps plein pour l'animation et 9,47 pour le technique).*

### **Relais Petite Enfance**

*Compte tenu du nombre important d'assistantes maternelles, l'espace communautaire a été divisé en deux secteurs pris en charge chacun par une animatrice qui assure la formation, l'animation et l'information pour 167 personnes sur le RPE sud et 194 sur le RPE nord.*

*Le RPE Sud qui était hébergé dans un local de la Mairie de Tart le Haut s'installe dans la maison que la Communauté de Communes a acquise à Thorey en Plaine.*

*Les locaux du RPE Nord seront rénovés en fin d'année par la ville de Genlis, propriétaire.*

## **2) Commission activités économiques**

### **La Maison de l'emploi**

*La Maison de l'Emploi et de la formation est un guichet unique où interviennent :*

- deux agents de la Communauté de Communes à temps complet,
- un agent spécialisé en informatique pour une 1/2 journée par semaine,
- deux agents de la Maison de l'Emploi,
- un agent de l'armée
- cinq agents dépendant de Pôle Emploi ou de cabinets travaillant pour lui (Kairos, Résurgence, Agora).

*Ces personnels accueillent les demandeurs d'emploi, établissent un bilan pour chacun d'eux et les orientent vers les entreprises.*

### **Zone d'activités de Boulouze**

*Les tractations entreprises par l'intermédiaire d'avocats pour négocier le départ des occupants de la ferme de Boulouze ont été longues mais ont enfin abouti.*

*En septembre-octobre 2010, les bâtiments de la ferme ont été démolis.*

*Le cabinet SETUI de Colmar ayant été retenu pour la réalisation de la plate-forme sous bâtiment et voirie dans le cadre de l'extension de la ZAE de Boulouze. Un appel d'offres a permis de choisir les entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des plates formes.*

- terrassement généraux : Roger Martin
- renforcement de sol : Keller

*Les travaux commencent en novembre 2010.*

*Fin 2010 on constate :*

- entreprises installées et ayant débuté leurs activités :
  - FM Logistic
  - IPERIA
  - MONIN
- ventes de terrains réalisées :
  - Premium Lavage
  - Frigest
  - Consort Bonnefoy
- compromis en cours :
  - Immostef : lot 15 (7,0590 ha)
- terrains en négociation :
  - Lots 4 et 9 (1,1242 ha)
- disponibles sans option :
  - Lots 3, 10, 11, 16 (1,81008 ha)

*La procédure ZAD pour la zone d'Huchey a marqué le pas.*

*Les projets de zones ont été frappés de plein fouet par la crise économique et de nombreuses entreprises qui avaient sollicité des terrains n'ont pas donné suite.*

### **3) Commission des finances**

#### **REGIME FISCAL**

*La fiscalité additionnelle et une taxe professionnelle de zones sont appliquées sur le territoire communautaire.*

*Le débat d'orientation budgétaire 2010 a été présenté le 18 février 2010.*

*Les comptes administratifs sont votés le 9 avril 2010.*

#### **Funérarium**

*Le compte administratif fait apparaître :*

- un excédent de clôture de 11 451,90 € en fonctionnement*
- un déficit de clôture de 5 719,01 € en investissement*

#### **ZAE de Boulouze**

*Le compte administratif fait apparaître un déficit global de clôture de 4 989 214,24 € en fonctionnement.*

#### **Budget principal de la Communauté de Communes**

*Le compte administratif fait apparaître :*

- un déficit global de clôture de 131 010,46 € en fonctionnement*
- un excédent global de clôture de 803 175,92 € en investissement*

*Les 3 comptes de gestion faisant apparaître des résultats identiques aux comptes administratifs sont votés à l'unanimité.*

*Les budgets 2010 sont présentés le 9 avril.*

#### **Funérarium**

*Le budget s'équilibre à 36 950 € en section de fonctionnement et est en suréquilibre en section d'investissement (D : 11 319,01 € - R : 12 019,01 €) vote à l'unanimité.*

#### **Boulouze**

*Le vote du budget est repoussé après le vote du budget principal.*

#### **Budget principal**

*Le budget proposé s'équilibre à 4 813 784,26 € en investissement. Il est en suréquilibre en fonctionnement (D : 6 406 342,78 € - R : 6 436 139 €).*

*Les délégués demandent que les taux d'imposition soient présentés avant le vote du budget.*

*Taux d'imposition proposés par le Président :*

- TH 1,87 %*
- TFB 3,43 %*
- TFNB 7,41 %*
- taux relais CFE 2,07 %*

*Après un long débat et de nombreuses interventions, le Conseil Communautaire vote contre les taux présentés par 29 voix pour et 59 voix contre.*

*Le Président prend acte du vote négatif des taux qui entraîne le refus du budget.*

*Le Président informe l'assemblée qu'il prendra contact avec Monsieur le Préfet afin qu'il saisisse la Chambre Régionale des Comptes le 30 avril 2010.*

*Suivant les propositions de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur le Préfet a pris un arrêté portant règlement d'office du budget primitif 2010.*

*Taux proposé par la CRC et retenu par Monsieur le Préfet :*

- TH 1,87 %
- TFB 3,43 %
- TFNB 7,41 %
- taux relais CFE 2,07 %

*Le Conseil Communautaire a pris acte.*

*Le budget principal de la Communauté de Communes arrêté par le Préfet s'équilibre de 6 726 622,06 € en section d'investissement et présente un suréquilibre en section de fonctionnement (R : 5 904 015 € - D : 5 879 902 €).*

*Le budget de Boulouze s'équilibre à 5 070 714,24 €.*

#### **4) Commission environnement et cadre de vie**

##### **Réhabilitation des décharges de Genlis, Brazey en Plaine, Aiserey et Pluvet**

*La deuxième tranche de la réhabilitation qui consistait à recouvrir la première couche de terre argileuse par de la terre végétale a été réalisée au cours de l'été dans d'excellentes conditions à la satisfaction des 4 municipalités.*

##### **Aire d'accueil des gens du voyage**

*Pour résoudre le problème de stationnement sauvage des gens du voyage le Conseil Communautaire décide la réalisation d'une aire d'accueil provisoire en bordure de la route de Beire le Fort.*

*Dans le même temps, il décide de faire établir un diagnostic pyrotechnique sur le terrain de 4500 m<sup>2</sup> que la commune de Genlis vient de céder pour l'euro symbolique.*

*Le SIVU de gestion des aires d'accueil des gens du voyage qui réunissait la ville d'Auxonne et notre Communauté de Communes est dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

#### **5) Commission des bâtiments**

*Choix de l'architecte pour le restaurant scolaire*

*La commission a étudié le projet de construction du restaurant scolaire de Genlis.*

- choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du RPE de Thorey en Plaine
- projet de réhabilitation
- propose de lancer une consultation pour rechercher un bureau d'études apte à réaliser un diagnostic sur les ERP et IOP en matière d'accessibilité.

#### **6) Commission travaux de voirie – transport – mise en concurrence**

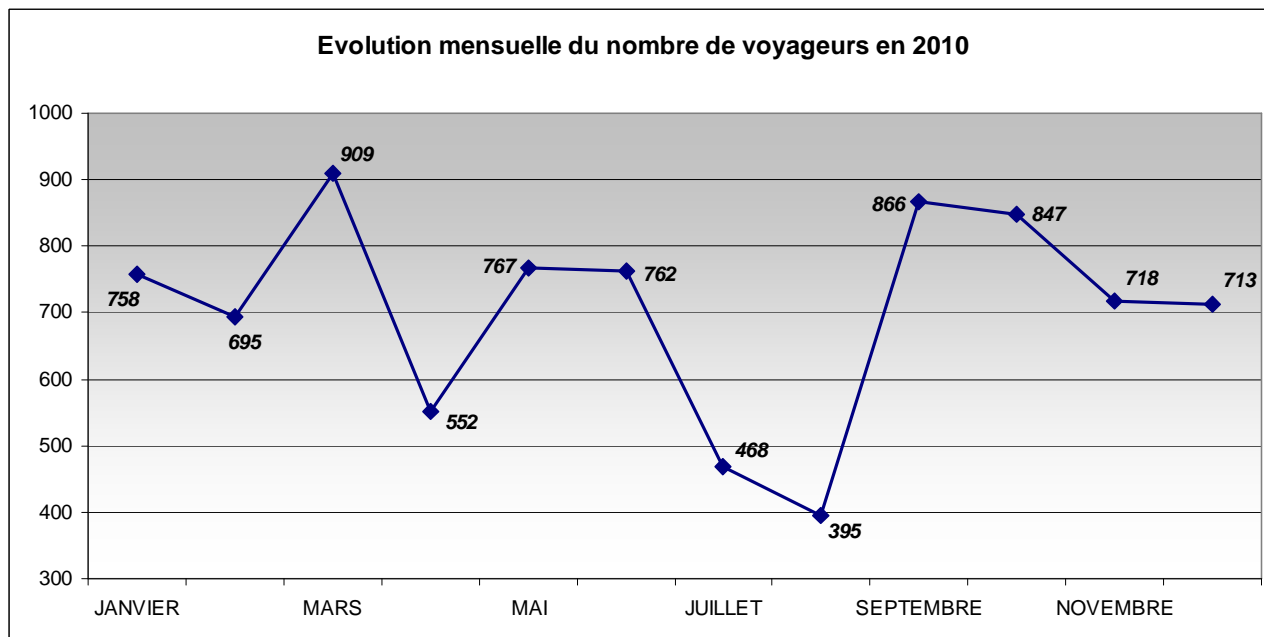
*La commission d'appel d'offres s'est réunie 15 fois au cours de 2010 pour examiner les propositions des entreprises dans le cadre des marchés publics lancés par notre EPCI.*

*En 2010, aucun projet important en matière de travaux de voirie.*

*Le transport à la demande fonctionne bien. La fréquentation est soutenue.*

## **FREQUENTATION**

2010	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
Total passagers	758	695	909	552	767	762	468	395	866	847	718	713	8450



### **7) Commission des personnels**

*La commission s'est réunie régulièrement pour :*

- adapter les effectifs d'encadrement du périscolaire,
- élaborer un plan de formation pluriannuel,
- élaborer les fiches de poste,
- élaborer un plan d'action à partir du document unique.

### **CONCLUSION**

*Les différents services, les différentes commissions ont assuré une activité soutenue tout au cours de l'année 2010.*

*Quoique restreint en nombre le personnel administratif, par son professionnalisme, a assuré parfaitement le suivi des dossiers.*

*Tous les acteurs de la vie de la Communauté de Communes doivent être remerciés.*

*Le Président,  
Jean Louis AUBERTIN*

§ § §

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2010. Ce rapport sera adressé à chaque commune afin qu'il soit présenté au conseil municipal.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAUTE DE CO MMUNES**

Le Président expose que suite à l'inscription sur l'état 1259 d'une somme de 207 226 € au titre du prélèvement GIR, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Par ailleurs, la subvention de 9 300 € n'ayant pas été versé en 2010 à l'association Arc en Ciel sur ordre de la Chambre Régionale des Comptes, il serait souhaitable, afin d'éviter de mettre cette entité en difficulté et pénaliser ses bénéficiaires, de verser une subvention exceptionnelle de 9300 €.

En conséquence, le Président propose la décision modificative comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
article 739116	+ 207 226
Fonction 523- article 6574	+ 9 300
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Article 7311	+ 216 526

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

### **REFLEXION SUR LE MAINTIEN OU LA SUPPRESSION DU TRANSPORT COLLEGE-SALLE JOSE MEIFFRET**

Conformément à l'article 4.7 de ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise prend en charge financièrement le transport entre le collège Albert Camus à Genlis et la salle de sport José Meiffret dans le cadre de la reprise de la vocation collège antérieurement assurée par le SIVOM.

Le coût de ce transport s'élève à 98.36 € HT par jour de fonctionnement à raison de 5 jours par semaine soit 17 700 € HT environ pour l'année scolaire 2011-2012.

Après renseignements pris auprès du Conseil Général, celui-ci n'assure ni le financement ni un quelconque soutien à ce transport dès lors qu'il s'agit d'un trajet intra-communal.

Par ailleurs, le budget du collège ne peut pas supporter cette dépense.

Les séquences de sport étant dispensées sur des plages horaires de 2 heures, le transport en bus permet aux collégiens de pratiquer la discipline sportive sur une durée correcte. Si le trajet se fait à pied, la pratique du sport sera diminuée d'autant, la salle étant située à 2,8 kilomètres du collège.

Un délégué, professeur des collèges, informe les membres de l'assemblée qu'une heure de sport hebdomadaire a déjà été supprimée cette année de l'emploi du temps des collégiens.

Monsieur Noël BERNARD, maire de Genlis, rappelle que les collèges sont de la compétence du Conseil Général, qui assure la construction et l'entretien des bâtiments et des équipements sportifs. Or à Genlis, la commune met ses salles de sport (salles Patouillet, José Meiffret, Jean-Marc Boivin...) à disposition du collège. Les collèges voisins sont équipés de gymnases construits à proximité. Pourquoi les collégiens scolarisés à Genlis ne bénéficieraient-ils pas des mêmes installations ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 69 voix pour et une abstention accepte de financer le transport des élèves du collège vers la salle José Meiffret dans le cadre des activités sportives et demande au Président d'adresser un courrier à Monsieur le Président de Conseil Général afin d'évoquer l'absence de salle de sport propre au collège et solliciter une construction prise en charge par le Département.

### **PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE – AMENAGEMENT RPE SUD THOREY**

Des travaux d'aménagement sont prévus dans les locaux du RPE Sud à Thorey en Plaine.

Dans le cadre des subventions, l'acquisition des locaux est éligible à la DETR et au FEADER, ces informations ne nous avaient pas été confirmées lors du précédent conseil communautaire.

Le Président expose qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisition pavillon	188 747 €	<b>Subventions sollicitées</b>	
Maîtrise d'œuvre-architecte	6 250 €	ETAT – DETR	90 299 €
Travaux aménagement	94 580 €	CAF COTE D'OR	50 900 €
Coordination SPS	1 960 €	FEADER	94 799 €
Contrôle technique	9 460 €		
Mobilier	15 000 €	<b>Autofinancement</b>	79 999 €
<b>Total dépenses</b>	<b>315 997 €</b>	<b>Total</b>	<b>315 997 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le plan de financement présenté ci-dessus.

### **CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Ambitions Côte d'or, il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour l'étude des dossiers proposés.

Ce groupe de travail sera composé du bureau et/ou des maires ou de leur représentant.

Au fur et à mesure de l'évolution de la rédaction du contrat, des membres des communes ayant des compétences liées au dossier pourront venir rejoindre ce groupe de travail.

Le Conseil Communautaire prend acte et valide à l'unanimité ce principe.

### **ANALYSE DU TERRITOIRE EN VUE DE PLANIFIER L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PERISCOLAIRE**

Le nombre d'inscription aux accueils du matin et du soir et surtout à la restauration scolaire augmente d'une manière si importante, qu'il nous faut prévoir dès 2012, la mise en place de structures supplémentaires.

Dans ce but, la commission enfance jeunesse sera amenée à interroger toutes les municipalités afin de faire le point sur l'évolution de la population scolaire susceptible de fréquenter nos centres périscolaires.

Au cours du débat, il apparaît que bien qu'il y ait des fermetures de classes dans certaines communes, les effectifs du périscolaire continuent à augmenter.

Le Conseil Communautaire prend acte.

### **MARCHE /TERRASSEMENTS GENERAUX DE L'EXTENSION ZAE DE BOULOUZE : MANDATEMENT DES SERVICES FAITS : ROGER MARTIN & SETUI**

Le Président rappelle que l'entreprise ROGER MARTIN a émis des réserves sur le décompte général définitif et n'a pas accepté de signer l'avenant n°1 portant sur la réalisation des masques en pied de talus au motif que cet avenant n'intégrait pas les mouvements de terre sur le dépôt GOULU.

L'avenant n°1 n'étant pas signé par l'entreprise, la trésorerie nous informe qu'elle ne peut pas payer ces travaux (masques) qui sont pourtant réalisés et ne peut pas non plus payer la fin de mission de maître d'œuvre.

En conséquence, pour régulariser cette situation au titre des services faits, il convient de prendre une délibération autorisant le Président à :

- mandater le montant des travaux, objet de l'avenant n°1 de ROGER MARTIN soit 54735.89 €HT
- mandater le montant correspondant à la fin de mission du maître d'œuvre SETUI soit 15217 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président sur les 2 points explicités ci-dessus.

**MARCHE /TERRASSEMENTS GENERAUX DE L'EXTENSION ZAE DE BOULOUZE :**  
**ROGER MARTIN – RESERVES SUR DGD : REJET DE LA DEMANDE DE NEGOCIATION**

Suite aux réserves émises sur le DGD par ROGER MARTIN, le Conseil Communautaire lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2011 a refusé de prendre en charge les surcoûts (73 183 € HT) demandés par l'entreprise.

A réception de la notification de cette décision, ROGER MARTIN a adressé un courrier en date du 26 septembre signifiant le maintien de sa demande de règlements complémentaires et proposant un règlement amiable de ce litige. Dans la négative, l'entreprise assignera la Communauté de Communes en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité maintient sa décision de ne pas prendre en charge les surcoûts demandés par ROGER MARTIN.

**SUBVENTION DETR – ETUDES PREALABLES A LA REALISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Dans le cadre de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, des études préalables ont été effectuées afin de d'homologuer le terrain pressenti.

Ces études sont subventionnables au titre de la DETR dans la catégorie de subvention « Ingénierie de développement de projets éligibles » à hauteur de 45%.

A ce titre, il convient d'autoriser le Président à solliciter la subvention et valider le plan de financement.

**Plan de financement :**

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	
Géomètre : Bornage, document d'arpentage	1 546 €	Subvention sollicitée	
Diagnostic pyrotechnique	2 980 €	ETAT – DETR	8 546.85 €
Vérification des anomalies ferromagnétiques issues du diagnostic	14 467 €	Autofinancement	10 446.15 €
Total	18 993 €		18 993.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide le plan de financement présenté ci-dessus autorise le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR.

**VŒU EN FAVEUR DU CNFPT**

Le parlement, lors de l'adoption de la loi de finances rectificative 2011 risque, avec le soutien du gouvernement, d'approuver un amendement sénatorial mettant gravement en cause le droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale (FPT).

Il prévoit que le taux de la cotisation au Centre national de fonction publique territorial (CNFPT) assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités territoriales et fixé à 1% depuis 1987, soit réduit à 0.9%, dès 2012.

Cette décision, ampute les ressources du service public de la formation de 33.8 millions d'euros par an, et ce dès l'exercice 2012.

Afin de compenser la perte annuelle de 33.8 millions d'euros de recettes dès 2012, le CNFPT va réaliser tous les efforts possibles d'économie sur les dépenses de gestion de l'établissement mais l'ampleur des sommes à trouver imposera de toucher aux moyens consacrés à l'organisation de la formation.

Le principe de protéger le volume et la quantité de la formation a été retenu lors d'une première réunion du conseil d'administration du CNFPT afin de garantir une qualité de service public local. Des mesures d'ajustement telles que le non remboursement de certains frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement) et la non gratuité de certaines formations font parties des pistes encore à l'étude.

Cette nouvelle disposition impactera directement le budget 2012 de la communauté de communes. Si d'un côté la cotisation baisse de 10%, d'un autre côté, il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, la collectivité soit amenée à envoyer ces derniers à

des formations payantes, soit à procéder à des dépenses supplémentaires (prise en charge tout ou partie des frais annexes à la formation).

Monsieur François DELUGA, Président du CNFPT, invite les collectivités territoriales à participer à la défense du droit à la formation des agents en proposant au Conseil communautaire l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

Le Conseil Communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions accepte d'adopter un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1% du CNFPT.

Celui-ci sera envoyé à Madame la Préfète du département.

### **CREATION POSTE ANIMATEUR**

Le Président propose l'augmentation du temps de travail d'un animateur actuellement recruté sur un poste à hauteur de 24h30 hebdomadaires annualisées.

Dans le cadre de la mise en place du pôle animation depuis la rentrée scolaire 2011, cet agent exerce la fonction d'animateur pédagogique, de nouvelles missions lui sont confiées et nécessitent un emploi à temps complet. La commune de Genlis, son deuxième employeur ayant pris les dispositions pour le libérer, la nomination sur le poste à 35 heures pourra être effective à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011,

- la création d'un poste d'animateur à hauteur de 35h hebdomadaires,
- la suppression d'un poste d'animateur à hauteur de 24h30 hebdomadaires annualisées,

sous réserve de l'avis du CTP.

### **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – FORFAIT FLUIDES ENERGIE**

Dans le cadre de la mise en place du règlement intérieur de la convention de stationnement sur l'aire d'accueil provisoire des gens du voyage, il y a lieu d'actualiser le tarif de stationnement.

Au vu des consommations réelles depuis décembre 2010, le Président propose de fixer le tarif à 30 €/semaine/caravane. Ce tarif comprend la consommation eau/électricité, la location des sanisettes et le coût de la collecte des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide le tarif proposé.

A la demande d'un délégué, le règlement intérieur sera réétudié lors du prochain Conseil Communautaire.

### **PLU INTERCOMMUNAL**

Dans le cadre des réformes de l'urbanisme préconisées par le Grenelle 2 de l'environnement, le Président propose d'amorcer une réflexion sur la mise en place d'un PLU intercommunal.

Pour ce faire, il propose de créer un groupe de travail composé de l'ensemble des maires ou de leur représentant.

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et 2 voix contre, valide ce principe.

### **OFFRE DE PRET – CLIMATISATION FUNERARIUM**

Afin de financer les travaux du funérarium -installation d'une climatisation dans les salons et le local technique, automatisation de l'accès de service), plusieurs banques ont été consultées afin de contracter un emprunt de 15 000 euros.

La commission des marchés, réunie ce jour, a proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 15 000 €

Durée : 5 ans

Remboursement trimestriel

Taux : 3,14 %

Montant de l'échéance : 813.35 €

Un délégué ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire par 68 voix pour et 1 abstention entérine le choix de la commission des marchés et autorise le Président à signer le prêt avec le Crédit agricole.

### **INFORMATION DE MONSIEUR CHRISTIAN BEAULAT**

Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président en charge du service enfance jeunesse expose que le pôle animation est opérationnel depuis la rentrée scolaire. Les animations dans les accueils périscolaires et les relais petite enfance ont débuté.

Il invite les élus locaux à se rendre aux animations programmées dans leurs communes respectives afin d'en apprécier la qualité. Le programme des activités leur sera adressé.

Monsieur Christian BEAULAT rappelle que les décisions sont prises par les élus, en conséquence le personnel administratif, les directeurs (trices) d'accueil périscolaire, le coordinateur périscolaire ne doivent pas être agressés verbalement par les usagers comme ils le sont parfois.

### **INFORMATION DE MONSIEUR NOEL BERNARD – COLLEGE DE GENLIS**

Monsieur Noël BERNARD, Vice-Président, Maire de Genlis et membre du conseil d'administration du collège de Genlis souhaite apporter quelques informations alarmantes.

- Les budgets du collège sont en baisse,
- La 3<sup>ème</sup> option professionnelle est supprimée, les élèves sont orientés en seconde générale, cette orientation génère souvent le redoublement de l'élève qui ensuite n'est plus prioritaire du fait de ce redoublement dans l'enseignement professionnel (BAC PRO, BEP...)
- les classes sont surchargées, 29 élèves en moyenne dans la classe de 6<sup>ème</sup>, les cours de langue sont très difficiles,
- SEGPA, pas de classe de 6<sup>ème</sup> cette année, les enfants sont acheminés à Brazey en Plaine, établissement où un champ professionnel a été supprimé,
- certains enseignants du collège sont nommés sur 3 établissements,
- le personnel technique (départ en retraite) n'est pas remplacé,

Pour l'ensemble de ces raisons et afin d'alerter les services de l'inspection académique Monsieur BERNARD propose de rédiger un vœu portant sur les craintes des élus locaux d'une dégradation de l'enseignement dispensé dans l'établissement.

Le Président charge Monsieur Christian BEAULAT de rédiger ce vœu en collaboration avec Monsieur Noël BERNARD. Ce vœu sera présenté au prochain Conseil Communautaire puis adressé à l'inspection académique.

Le Conseil Communautaire par 69 voix pour et 1 abstention accepte le principe de rédaction d'un vœu.

### **TRANSCO SUR LA COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE**

Un délégué de Brazey en Plaine expose que sa commune n'est pas desservie par les TRANSCO en fin de journée. En effet, la ligne de Dijon s'arrête à AISEREY.

Le Conseil Général, interrogé sur ce problème, précise qu'il a une obligation d'organiser un transport le matin et le soir en fonction d'une clientèle potentielle et en tenant compte des autres moyens de transport existant sur le secteur (SNCF, Mobiplaine).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,  
Gérard TREMOULET

Le Président,  
Jean-Louis AUBERTIN